

DOSSIER DE PRESENTATION



Une permanence le **2ème vendredi** du mois

à la **communauté de communes Roussillon Conflent**

1 Rue Michel Blanc 66130 Ille-sur-Têt

de 9h à 12h

Sur rendez-vous au 04 68 34 12 37

Contact particuliers : contact@caue66.fr

Tel: 04 68 34 12 37

 $Contact\ communication:$

Corinne CHOZNACKI

corinne.choznacki@caue66.fr – contact@caue66.fr

Mob: 07 49 33 69 17 - Tel: 04 68 34 95 05

11 rue du Bastion S**F**rançois 66000 PERPIGNAN

Tél.: 04 68 34 12 37 contact@caue66.fr

www.caue66.fr

CONTENU

La mission de conseil aux particuliers du CAUE 66	2
Détails de la mission de conseil aux particuliers	3
Les autres permanences	4
Témoignages et avis	5
Présentation du CAUE66, de son travail et de son équipe Quelles sont les missions du CAUE 66 ? Le conseil d'administration	6 6 7

LA MISSION DE CONSEIL AUX PARTICULIERS DU CAUE 66

Une des 4 missions du CAUE 66

Vous avez un projet de réhabilitation, de rénovation, d'extension, de construction ou d'aménagement?

Le CAUE 66 est là pour vous accompagner avec des conseils gratuits, neutres et personnalisés afin de vous aider à concrétiser vos idées et réussir votre projet.

Que vous souhaitiez repenser un espace, valoriser un bâtiment ancien, ou intégrer un projet dans un environnement naturel ou urbain, nos conseils sur mesure vous permettront de faire des choix éclairés.

Notre accompagnement peut vous aider à :

Clarifier votre projet : définir vos besoins et organiser les différentes étapes.

Respecter l'environnement : intégrer harmonieusement votre projet dans son cadre naturel et bâti.

Réhabiliter en valorisant l'existant : prendre en compte l'histoire et les caractéristiques spécifiques de votre bâtiment.

Comprendre les démarches : vous guider dans les réglementations et les procédures administratives.

DÉTAILS DE LA MISSION DE CONSEIL AUX PARTICULIERS

RESTAURATION OU RÉHABILITATION

Vous êtes propriétaire d'un bâtiment ancien (maison de village, ancienne ferme, mas, bâtiment de caractère, etc.) nécessitant des travaux de rénovation ou de réhabilitation plus poussés?

Nos conseillers peuvent vous accompagner sur les questions suivantes :

Intervention sur du bâti ancien : Quels matériaux et techniques utiliser? Amélioration du confort et de l'efficacité énergétique : Comment rendre votre logement plus confortable et économe en énergie ?

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Vous souhaitez aménager vos espaces extérieurs, valoriser un balcon, une cour, ou le seuil de votre maison?

Nos conseillers peuvent vous aider à :

S'intégrer dans le paysage : comment adapter vos aménagements à l'environnement et au climat local?

Gérer votre espace: quels végétaux choisir et comment gérer au mieux vos espaces extérieurs

Aménager des limites de votre terrain : comment traiter les bordures et les accès à votre propriété?

CONSTRUCTION OU EXTENSION

Vous envisagez de construire une maison individuelle ou d'ajouter une extension à votre habitation?

Nos conseillers vous guideront sur :

L'insertion dans le paysage : comment implanter la maison sur la parcelle en respectant le relief et le climat?

La création d'une extension : comment raccorder harmonieusement l'extension à l'existant, tant en termes de style architectural que de matériaux?

FAITES APPEL À NOS CONSEILLERS DU CAUE 66

Nos architectes et paysagistes, spécialisés dans le bâti ancien, les techniques de construction et l'aménagement, vous accompagnent à chaque étape de votre projet. Ils vous informeront également sur la réglementation et les documents d'urbanisme nécessaires pour assurer la faisabilité de vos travaux.

MÉTHODE POUR ÉLABORER UN PROJET

Faisabilité: Vérifiez les règlements d'urbanisme (PLU, POS, risques naturels, etc.).

Anticipation des besoins : Pensez à l'organisation des espaces pour répondre à vos besoins actuels et futurs et à leur valeur lors d'une revente éventuelle.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES:

Règlement de la zone concernée Extrait du cadastre Photos du site Plans anciens ou cartes postales (si disponibles)

LES AUTRES PERMANENCES

SUR RENDEZ-VOUS AU 04 68 34 12 37

LE 1ER VENDREDI DU MOIS

Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes de 9h à 12h

14 Rue de Lesquerde 66220 Saint-Paul-de-Fenouillet

Communauté de communes des Aspres de 9h à 12h

À la Maison du Citoyen 3 Av. Dr Ecoiffier, 66300 Thuir

Communauté Urbaine de 14h à 17h

À la Mairie

3 rue Paul Riquet 66510 Saint-Hippolyte

LE 2èME VENDREDI DU MOIS

Communauté de Communes Cerdagne de 9h à 12h

4 Rue du Torrent 66800 Saillagouse

ou Communauté de Communes Pyrénées Catalanes de 9h à 12h

Col de La Quillane 66210 La Llagonne

Communauté de communes Roussillon-Conflent de 14h à 17h

1 Rue Michel Blanc 66130 Ille-sur-Têt

Communauté de communes Conflent Canigo de 14h à 17h

À l'Hôtel de Ville

Prades

LE 3ÈME VENDREDI DU MOIS

Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris de 9h à 12h

Dans les locaux du CCAS

2 boulevard Edouard Herriot 66700 Argelès-sur-Mer

Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée de 9h à 12h

41 chemin du Mas Bordas 66530 Claira

Communauté de communes Haut Vallespir de 14h à 17h

8 boulevard du Riuferrer 66150 Arles-sur-Tech

LE 4ÈME VENDREDI DU MOIS

Communauté de communes Vallespir de 9h à 12h

À la mairie

6 boulevard du Maréchal Joffre 66400 Céret

Communauté de communes Sud Roussillon de 14h à 17h

16 Rue Jérôme Jean Tharaud 66750 Saint-Cyprien

LES MERCREDIS MATIN AU CAUE 66

11 rue du Bastion Saint-François 66000 Perpignan

TÉMOIGNAGES ET AVIS

Parce qu'ils en parlent mieux que nous

Avis Pages Jaunes

Avis google

Présentation du CAUE66, de son travail et de son équipe

Les CAUE sont des organismes associatifs issus de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Dotés d'une mission de conseils, ils accompagnent les acteurs du territoire et le grand public, avec pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

Le CAUE 66, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Orientales, association de service public et d'intérêt général investi d'une mission d'intérêt public est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans l'aménagement et la gestion de l'espace rural et urbain.

QUELLES SONT LES MISSIONS DU CAUE 66?

4 missions pour améliorer le cadre de vie

Conseiller les particuliers

désirant construire ou réhabiliter

En fournissant aux personnes qui désirent construire ou réhabiliter les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions, leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural.

Conseiller les collectivités territoriales,

aide à la décision

En proposant un accompagnement méthodologique et technique en amont du projet et durant toutes les étapes afin de guider les élus dans leur choix en matière d'équipement, d'aménagement, d'urbanisme, de paysage et de développement durable, sans, toutefois, se charger de la maîtrise d'œuvre.

Former, informer

les maîtres d'ouvrage, les professionnels, les techniciens des administrations et les élus

En contribuant à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels, des élus, des agents de l'administration et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction et de l'aménagement, adaptés aux enjeux locaux, aux besoins des partenaires, en lien avec l'actualité ou sur des sujets nouveaux, techniques et savoir-faire innovants.

Sensibiliser le grand public et les jeunes

En développant l'information, la sensibilité et l'esprit de participation dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement grâce à une programmation riche et diversifiée pour tous les publics, afin de développer une culture partagée du cadre de vie et contribuer à animer le débat public et s'appuyant sur des problématiques locales tout en intégrant des enieux nationaux.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

22 membres



Présidente du CAUE 66

Marie-Pierre SADOURNY

Vice-Présidente du Conseil Départemental Conseillère Départementale La Plaine d'Illibéris en charge de l'éducation et des collèges Maire adjointe d'Ortaffa Conseillère communautaire Albères Côte Vermeille Illibéris Vice-Présidente des CAUE D'OCCITANIE

6 REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Toussainte CALABRÈSE

Vice-Présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale Perpignan V Maire de Caudiès-de-Fenouillèdes

Michel GARCIA

Conseiller Départemental Les Pyrénées Catalanes Maire de Matemale Président du PNR des Pyrénées Catalanes

Robert GARRABÉ

Vice-Président du Conseil Départemental, Conseiller Départemental Vallespir-Albères, Maire de Saint-Jean-Pla-de-Corts

Martine ROLLAND

Conseillère Départementale Vallespir-Albères

Jean ROOUE

Vice-Président du Conseil Départemental, Conseiller Départemental Perpignan VI

3 REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT, MEMBRES **DE DROIT**

Anne-Laure ARINO

Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale des Pyrénées-Orientales

Caroline MARLOT

Cheffe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP66)

Émilie NAHON

Directrice Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM)

2 PERSONNES QUALIFIÉES DÉSIGNÉES

par le Préfet

Jean-Luc PUJOL

Représentant la Chambre d'Agriculture

Pierre TRONCHON

Urbaniste, Ancien directeur de l'École d'Architecture de Montpellier

4 REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS CONCERNÉES DÉSIGNÉS PAR LE PRÉFET

Daniele BARCHETTA

Architecte représentant l'Ordre des Architectes

Jean-Pierre CARRETTE

Paysagiste urbaniste

Virgile GUÉNOT

Architecte

Vincent MEYRIGNAC

Architecte

6 MEMBRES ÉLUS

par l'Assemblée Générale

Franck BOYER

Architecte

Adrienne COSTA

Architecte, enseignante à l'École d'Architecture de Toulouse

Madeleine GARCIA-VIDAL

Conseillère communautaire CU Perpignan Méditerranée Métropole Maire de Saint-Hippolyte Vice-Présidente du Conseil Départemental

Jean-Philippe JACQUEMET

Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment des Pyrénées-Orientales (CAPEB)

Francis MANENT

Ancien Maire de Saint-André

Paul RIBERA

Directeur du BTP-CFA

1 REPRÉSENTANT ÉLU

par le personnel du CAUE 66 siégeant avec voix . consultative

Pascale MIRALLES

Assistante de Direction CAUE 66